

# Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Catherine PROVOST, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Christelle DEBAIL, Martine DEJOUX, Odile DURET, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Grégory DUDON (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Marina MERLE), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Catherine PROVOST), Julien TABOULOT (a donné pouvoir à Yolande VANIEMBOURG).

Secrétaire de Séance : Yolande VANIEMBOURG

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	26/05/2023
Date de l'affichage :	06/06/2023

## **Compte-rendu de la précédente séance :**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

## **Présentation du dispositif ASALEE**

Intervention de Mme Martin qui travaille en coordination et collaboration avec sept médecins (4 médecins de Chevagnes, 1 de Lusigny, 1 Neuilly le Réal et 1 d'Avermes). Elle exerce comme déléguée à la santé publique dans le local infirmier au 1 place de l'Eglise. Il s'agit d'un dispositif créé pour pallier aux désertifications médicales. Il ne s'agit pas de remplacer les médecins mais permet au médecin d'avoir du temps médical. Certains actes peuvent être effectués principalement dans le cadre de pathologies chroniques comme le diabète, le BPCO et/ou le sevrage tabagique, les troubles cognitifs, l'obésité de l'enfant, les problèmes vasculaires... Elle peut, dans certains cas, réaliser de la spirométrie, des électrocardiogrammes. Elle ne peut cependant pas prescrire de médicaments mais peut prescrire par exemple des bilans, des analyses...

Elle propose également un accompagnement aux troubles cognitifs : des ateliers de suivi mémoire sont mis en place, de la remise en mouvement pour les personnes ayant chuté...

Le dispositif peut permettre, par ailleurs, un accompagnement à vivre avec les maladies chroniques. Le plus souvent, il s'agit d'accompagnement psychologique. Elle agit, en outre, dans une optique de prévention.

## **2023/00809 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – construction d'une halle et d'un restaurant**

Madame le Maire indique que l'avenant a pour objectif de mettre en conformité le marché de maîtrise d'œuvre initial de 2019 suite à la reprise du projet. Cet avenant est dû à la crise sanitaire au contexte économique qui ont entraîné une forte hausse des prix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec les entreprises représentées par la SARL La fabrique d'Architecture (dont le siège est situé 8 rue du commerce, 71140 BOURBON-LANCY) pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une halle et d'un restaurant

**Montant du marché initial : 32 625.00 € HT soit 39 150.00 € TTC**

**Montant de l'avenant n°1 : 18 330.00 € HT soit 21 996.00 € TTC**

**Nouveau montant du marché : 50 955.00 € HT soit 61 146.00 € TTC**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **2023/00810 : Autorisation de signature du marché aux entreprises pour la construction d'une halle et d'un restaurant**

Madame le Maire rappelle qu'un marché public a été publié sur la plateforme AWS-Achat du 8 février au 3 mars 2023 ainsi que dans le journal « La Montagne », Edition de l'Allier en date du 13 février 2023.

A la suite de l'analyse des offres il ressort les attributaires suivants :

	<b>Attributaire</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
<b>LOT 1 - VRD/GROS ŒUVRE</b>	<b>SAS LEVITE FILS</b>	<b>269 778.25 €</b>	<b>323 733.90 €</b>
<b>LOT 2 – CHARPENTE METALLIQUE</b>	<b>LAMARTINE CONSTRUCTION</b>	<b>60 610.50 €</b>	<b>72 732.60 €</b>
<b>LOT 3 – CHARPENTE BOIS</b>	<b>SARL LOUIS LABEYRIE</b>	<b>89 448.65 €</b>	<b>107 338.38 €</b>
<b>LOT 4 – COUVERTURE BARDAGE</b>	<b>SANI THERMIQUE</b>	<b>65 000.00 €</b>	<b>78 000.00 €</b>
<b>LOT 5 - MENUISERIES ALUMINIUM/SERRURERIE</b>	<b>SERRURERIE NOUVELLE</b>	<b>50 645.00 €</b>	<b>60 774.00 €</b>
<b>LOT 6 - MENUISERIES BOIS</b>	<b>MENUISERIE POTIER BOIS PVC</b>	<b>28 724.00 €</b>	<b>34 468.80 €</b>
<b>LOT 7 - PLÂTRERIE/PEINTURE/FAUX PLAFONDS</b>	<b>ETS METAIRIE MENDES</b>	<b>63 503.42 €</b>	<b>76 204.10 €</b>
<b>LOT 8 - CARRELAGE/FAÏENCE</b>	<b>SARL CERASOL</b>	<b>43 748.00 €</b>	<b>52 497.60 €</b>
<b>LOT 9 – ELECTRICITE/COURANTS FORTS ET FAIBLES</b>	<b>SAS JLH ELEC</b>	<b>52 151.80 €</b>	<b>62 582.16 €</b>
<b>LOT 10 – CHAUFFAGE/RAFFRAICHISSEMENT/ VENTILATION/PLOMBERIE/SANITAIRE</b>	<b>SAS BOURGOGNE</b>	<b>70 600.00 €</b>	<b>84 720.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**ACCEPTE** la réalisation des travaux

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés tels que récapitulés ci-dessus pour un montant total de :  
794 209.62 € HT soit 953 051.54 € TTC

**MANDATE** Madame le Maire pour effectuer toutes démarches tendant à l'obtention de subventions, publiques ou privées

**RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 « halle et restaurant »

**INDIQUE** que les crédits complémentaires nécessaires seront inscrits au BP 2024 « halle et restaurant ».

## **2023/00811 : Plan de financement de la construction d'une halle et d'un restaurant**

Madame le Maire indique qu'il convient, conformément à la réglementation, d'assurer la publicité du plan de financement du projet de construction d'une halle et d'un restaurant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** le plan de financement reproduit ci-après

**INDIQUE** que des dossiers de demande de subvention restent en cours d'instruction

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser et signer tous documents pour l'attribution de subventions.

Plan de financement de l'opération : construction d'un restaurant et d'une halle (montants hors taxes)

Dépenses		
	Halle	Restaurant
Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7.5%)	12 196.62	47 369.10
Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)	6 000.00	28 000.00
<b>LOT 1 – GROS ŒUVRE</b>	35 446.80	115 749.30
Installation de chantier	1 900.00	3 100.00
VRD	11 753.25	19 176.35
PSE 1 : aménagements extérieurs	26 300.94	42 912.06
PSE 2 : espaces verts	5 107.03	8 332.52
<b>LOT 2 – CHARPENTE METALLIQUE</b>	22 430.00	38 180.50
<b>LOT 3 – CHARPENTE BOIS</b>	20 053.00	69 395.65
<b>LOT 4 – COUVERTURE BARDAGE</b>	19 724.00	45 276.00
<b>LOT 5 - MENUISERIES ALUMINIUM / SERRURERIE</b>	1 750.00	48 895.00
<b>LOT 6 - MENUISERIES BOIS</b>	654.00	28 070.00
<b>LOT 7 – PLÂTRERIE / PEINTURE / FAUX PLAFONDS</b>	7 344.85	56 158.57
<b>LOT 8 – CARRELAGE / FAÏENCE</b>		43 748.00
<b>LOT 9 – ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES</b>	9 656.00	42 495.80
<b>LOT 10 – CHAUFFAGE / RAFFRAICHISSEMENT / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE</b>	501.75	70 098.25
	<b>180 818.24</b>	<b>706 957.10</b>

**Total:**

887 775.34 € HT

Recettes		
Origine des aides Publiques	Montants en €	%
Etat – DETR (Halle : 52 250.00 €) Etat – DETR (Restaurant : 295 000.00 €)	347 250.00	39
Conseil Départemental (Halle : 22 350.00 €) Conseil Départemental (Restaurant : 209 500.00 €)	231 850.00	26
Conseil Régional (Halle : 70 000.00 €) Conseil Régional (Restaurant : 21 000.00 €)	91 000.00	10
Moulins Communauté (Restaurant)	40 000,00	5
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	710 100.00	80
Emprunts	177 675.34	20
Ressources propres		
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	887 775.34	100,00

## **2023/00812 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 – SAS LASSOT –**

### **Regroupement des écoles**

Madame le Maire indique que l'avenant a pour objectif de mettre en conformité le marché de travaux initial de 2021 avec les travaux supplémentaires détaillés dans les devis n°00002500 et n°00002502 ; il s'agit de travaux déjà acceptés par le conseil municipal consistant en la réalisation d'une dalle dans le bâtiment accueillant la garderie (non prévue au marché initial).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise LASSOT (dont le siège est situé le Pres communaux, 03130 Saint Léger sur Vouzance) pour la réalisation d'une dalle dans le bâtiment C de l'école du Péage

**Montant du marché initial : 380 090.21 € HT soit 456 108.25 € TTC**

**Montant de l'avenant n°1 : 20 460.81 € HT soit 24 552.98 € TTC**

**Nouveau montant du marché : 400 551.02 HT soit 480 661.23 € TTC**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **2023/00813 : Signature de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive – CDG03**

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de l'Allier a souhaité réorganiser son service de médecine suite à une réforme instituée par un décret de 2022. En conséquence, la convention au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Allier à laquelle adhérait la Collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

### **Questions diverses :**

- Pose de barrières sur le trottoir pour éviter l'empiètement et le risque d'arrachement des avancées de maisons possibles pour l'UTT ; une autorisation écrite de l'UTT sera demandée
- Pose de panneaux lumineux par le CD : demande déposée ; un panneau sera mis à l'intersection de l'église ; il contiendra des informations sur la vie locale / la commune et le département
- Prise voitures : plusieurs solutions sont proposées dont une prise en charge par le SDE03 ; la documentation sera expédiée aux conseillers ; il s'agirait plutôt des bornes gérées par la commune avec paiement sur automate
- Chats Grassots : problème récurrent ; une femme qui n'habite pas la commune, nourrit les chats ainsi, qu'a priori, une habitante des Grassots.
- Vente de terrains aux Grassots : en attente du retour de Moulins Communauté (assainissement)
- Ponts :
  - à la Cayotte, une réparation est envisagée ; cela se fera conjointement avec la commune de Montbeugny ;
  - au Fretier, des problèmes de sécurité se posent en raison des écrans à chauves-souris. Des démarches sont en cours afin de les déplacer.
- Convention signée avec le PAL : Enedis élague et le PAL vient récupérer les branchages pour nourrir les éléphants. Certaines essences sont prisées.
- Projet de l'entreprise Lamartine qui souhaiterait créer des places de parking à proximité du point propre.